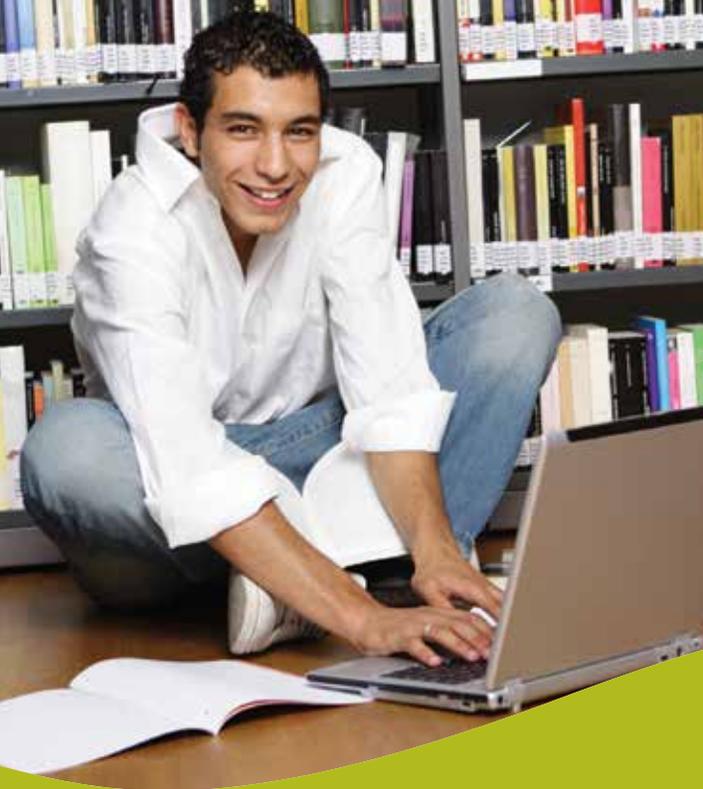




Fonds de bourses **BÂTIR** *des foundations*





Les bourses sont accordées en fonction des résultats scolaires et de la participation à la vie de la collectivité. Nous encourageons les étudiants adultes à présenter une demande.

Nous vous invitons à présenter une demande pour l'une des bourses suivantes :

Bourse à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire

Dix bourses de 1 000 \$ sont offertes à des étudiants de niveau postsecondaire qui suivent un programme d'études d'une durée minimale d'un an dans une université ou un collège du Manitoba.



Au moins cinq de ces bourses sont offertes à des étudiants des Premières Nations, inuits ou métis.

Bourse à l'intention des étudiants des cycles supérieurs

Une des dix bourses de 1 000 \$ est offerte à un étudiant de 2^e ou de 3^e cycle qui suit un programme d'études dans une université du Manitoba.

Un stage d'été à Logement Manitoba peut être offert à l'étudiant s'il existe un poste qui convient à son domaine d'études.

Aide financière pour l'éducation des Manitobains et Manitobaines vivant dans des logements locatifs subventionnés

Pour être admissible, vous devez habiter un logement locatif subventionné ou recevoir une subvention au logement locatif de Logement Manitoba.



Les logements admissibles comprennent les suivants :

- les logements gérés directement;
- les logements gérés par des organismes de parrainage;
- les logements sans but lucratif;
- les coopératives d'habitation;
- les logements urbains pour les Autochtones;
- les logements pour les Autochtones et les résidents des régions rurales.

Demandez aujourd'hui une bourse BÂTIR des fondations

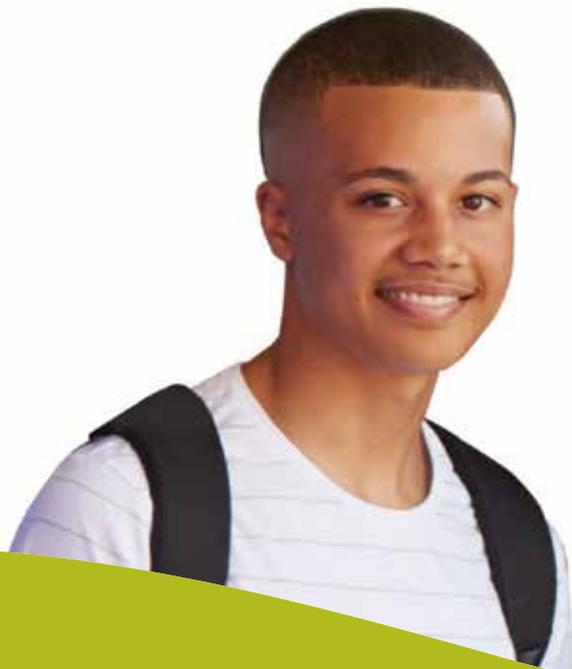
Les demandes sont acceptées jusqu'au 30 septembre chaque année.



Une occasion d'apprendre. Une occasion de grandir.

Logement Manitoba reconnaît le rôle important que joue l'éducation dans l'amélioration de la qualité de vie.

Voilà pourquoi le fonds de bourses de Logement Manitoba fournit dix bourses de 1 000 \$ chacune à des étudiants de niveau postsecondaire qui habitent un logement locatif subventionné au Manitoba ou qui reçoivent une subvention au logement locatif de Logement Manitoba.



Où puis-je obtenir plus de renseignements sur la bourse?

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des formulaires de demande, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante :

www.manitoba.ca/housing/mh/tenants/bursary.fr.html

Vous pouvez également nous joindre à :

Logement Manitoba

352, rue Donald, 2^e étage

Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8

Téléphone : 204 945-4663

Sans frais : 1 800 661-4663

Courriel : housing@gov.mb.ca

Télécopieur : 204 945-5710

Disponible en médias substituts, sur demande.

Réimpression : janvier 2018